 La description de la prière de ‘Â’ishah.

'Â'ISHAH رضي الله عنها RAPPORTE :

« LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ DÉBUTAIT LA PRIÈRE PAR LE TAKBÎR, ET LA RÉCITATION [DU CORAN] PAR (LOUANGE À ALLAH SEIGNEUR DE L'UNIVERS). LORSQU'IL S'INCLINAIT, IL NE RELEVAIT PAS LA TÊTE ET NE LA BAISSAIT PAS NON PLUS, MAIS IL LA MAINTENAIT DANS UNE POSITION INTERMÉDIAIRE. LORSQU'IL SE RELEVAIT DE L'INCLINAISON, IL NE SE PROSTERNAIT PAS AVANT DE S'ÊTRE COMPLÈTEMENT REDRESSÉ. LORSQU'IL SE RELEVAIT DE LA PROSTERNATION, IL NE SE PROSTERNAIT DE NOUVEAU QU'APRÈS S'ÊTRE PARFAITEMENT ASSIS. TOUTES LES DEUX UNITÉS DE PRIÈRE, IL PRONONÇAIT LA FORMULE DE SALUTATIONS (AT-TASHAHHUD). IL ÉTENDAIT SON PIED GAUCHE ET MAINTENAIT LE PIED DROIT DRESSÉ. IL INTERDISAIT L'ASSISE DE SATAN, ET D'ÉTENDRE SES AVANT-BRAS À LA MANIÈRE DU FAUVE. IL TERMINAIT LA PRIÈRE PAR LES SALUTATIONS (AT-TASLÎM). »

 **MUSLIM (498).**





السلفية منهاج الصالحين

As-Salafiyya Minhaj as Salihin

عَنْ عَائِشَةَ، قَالَتْ كَانَ رَسُولُ اللَّهِ صلى الله عليه وسلم يَسْتَفْتِحُ الصَّلاَةَ بِالتَّكْبِيرِ وَالْقِرَاءَةَ بِـ { الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ} وَكَانَ إِذَا رَكَعَ لَمْ يُشْخِصْ رَأْسَهُ وَلَمْ يُصَوِّبْهُ وَلَكِنْ بَيْنَ ذَلِكَ وَكَانَ إِذَا رَفَعَ رَأْسَهُ مِنَ الرُّكُوعِ لَمْ يَسْجُدْ حَتَّى يَسْتَوِيَ قَائِمًا وَكَانَ إِذَا رَفَعَ رَأْسَهُ مِنَ السَّجْدَةِ لَمْ يَسْجُدْ حَتَّى يَسْتَوِيَ جَالِسًا وَكَانَ يَقُولُ فِي كُلِّ رَكْعَتَيْنِ التَّحِيَّةَ وَكَانَ يَفْرِشُ رِجْلَهُ الْيُسْرَى وَيَنْصِبُ رِجْلَهُ الْيُمْنَى وَكَانَ يَنْهَى عَنْ عُقْبَةِ الشَّيْطَانِ وَيَنْهَى أَنْ يَفْتَرِشَ الرَّجُلُ ذِرَاعَيْهِ افْتِرَاشَ السَّبُعِ وَكَانَ يَخْتِمُ الصَّلاَةَ بِالتَّسْلِيمِ.

218 – ‘Â’ishah رضي الله عنها rapporte : « Le Messager d’Allah ﷺ débutait la prière par le Takbîr, et la récitation [du Coran] par (Louange à Allah Seigneur de l’univers). Lorsqu’il s’inclinait, il ne relevait pas la tête et ne la baissait pas non plus, mais il la maintenait dans une position intermédiaire. Lorsqu’il se relevait de l’inclinaison, il ne se prosternait pas avant de s’être complètement redressé. Lorsqu’il se relevait de la prosternation, il ne se prosternait de nouveau qu’après s’être parfaitement assis. Toutes les deux unités de prière, il prononçait la formule de salutations (At-Tashahhud). Il étendait son pied gauche et maintenait le pied droit dressé. Il interdisait l’assise de Satan, et d’étendre ses avant-bras à la

manière du fauve. Il terminait la prière par les salutations (At-Taslîm). » [Sahih] (1)

Enseignements du hadith :

1- Ce hadith est une description de la prière du Prophète ﷺ qui a dit : « Priez comme vous m'avez vu prier. » (2)

2 – On débute la prière par le Takbîr d'ouverture, il est donc obligatoire à l'imam, et au fidèle qui prie seul ou derrière un imam de dire Allahu Akbar, et rien d'autre n'est accepté, car le Prophète ﷺ dit : « Ce qui fait entrer dans la prière est le Takbîr. » (3)

3 – On débute la récitation par « Louange à Allah Seigneur de l'univers» ce qui montre que Al-Basmalah (4) ne fait pas partie de sourate Al-Fâtihah. Ce qui est l'avis des trois imams Abû Hanîfah, Malik, Ahmad, et d'autres, et leur argument [entre autres], est ce hadith. [Ainsi, celui qui oublie de la réciter, sa prière reste valide puisqu'elle ne fait

pas partie du pilier qu'est la récitation de sourate Al-Fâtihah.]

4 – Lorsque le Prophète ﷺ s'inclinait, il ne relevait pas et ne baissait pas la tête par rapport à la ligne de son dos, mais il restait entre les deux, ainsi que l'a rapporté Wabisah Ibn Ma'bad : « J'ai vu le Prophète ﷺ accomplir la prière, et lorsqu'il se prosternait, il étendait son dos, si bien que si on avait versé de l'eau dessus, elle y serait restée. »5 5 – Lorsqu'il se relevait de l'inclinaison, il ne se prosternait pas jusqu'à s'être complètement redressé, et il a dit : « La prière n'est valide que si on reste suffisamment immobile en inclinaison et en prosternation pour que le dos soit droit. » (6)

6 – Lorsqu'il se relevait de la prosternation, il ne prosternait de nouveau qu'après s'être parfaitement assis.

7 – Après deux unités de prière, il s'asseyait et prononçait les « salutations » que sont At-Tashahhud. Ibn Mas'ûd رضي

رضي الله عنه rapporte : « Le Prophète ﷺ se tourna vers nous et dit : « Lorsque l’un de vous prie, qu’il dise : Les salutations sont à Allah ainsi que les prières et les bonnes oeuvres. Que le salut soit sur toi, ô Prophète ainsi que la miséricorde d’Allah et Ses bénédictions. Que le salut soit sur nous et sur les serviteurs pieux d’Allah. J’atteste qu’il n’y a de divinité digne d’adoration qu’Allah, et j’atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. » » (7)

8 – Dans son assise pour le premier Tashahhud des prières qui en comptent deux, il étendait son pied gauche et s’asseyait dessus, et il maintenait le pied droit dressé, en gardant les extrémités des orteils orientées vers la Qibla.

9 – Il interdisait l’assise de Satan qui consiste à garder droites la jambe et les cuisses et à poser les fesses sur le sol. C’est là l’assise du chien que Satan incite à imiter pour faire disparaître la prestance dé la prière et sa belle apparence.

10 – Il est également interdit au fidèle d’étendre ses avant-bras au sol en raison de ce que cela contient comme ressemblance au fauve.

11 – Il concluait sa prière par les salutations (At-Taslîm) en disant à sa droite puis à sa gauche : As-Salâmu ‘Alaykum Wa Rahmatullah (Que le salut et la miséricorde d’Allah soient sur vous), [car le Prophète ﷺ a dit : « Ce qui fait sortir de la prière sont les salutations finales. » (8)] et en visant également par ce salut les gens présents et les anges.

📚 **Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ﻋasqalânî avec les commentaire de cheikh ﻋAbd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ﻋUthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 279 à 281 volume 1 .**

(1) Muslim (498).

(2) Al-Bukhârî (631).

(3) Sahih Al-Jâmi’ (5885).

(4) Dire : Bismilillah Ar-Rahmân Ar-Rahim, Au Nom d’Allah le Miséricordieux, Celui qui fait Miséricorde.

(5) Ibn Mâjah (719).

(6) Abû Dâwud (855).

(7) AI-Bukhâri (7381).

(8) Sahih AI-Jami’ (5885).